

Préambule

Conscients de nos responsabilités face à nos descendants et pour préserver les ressources et protéger l'environnement, nous devons réduire la quantité des déchets que nous produisons et apporter un soin particulier à leur élimination correcte.

Tout mettre à la décharge est un temps révolu. Les frais exorbitants qu'occasionne l'élimination des déchets obligent à trouver d'autres solutions. Ces solutions permettent à la personne qui prend la peine de trier ses déchets de réduire ses frais (principe du « pollueur-payeur »).

Conformément à la législation en vigueur, les communes et les entreprises sont tenues de trier (ou de faire trier) les déchets, selon le genre et les possibilités de recyclage des différents matériaux. Le Conseil communal met à votre disposition une déchetterie et vous exhorte à éliminer vos déchets de manière sélective afin que ceux-ci puissent être dans toute la mesure du possible recyclés ou valorisés.

Le Conseil communal est convaincu que par votre bon sens et votre volonté, ce problème important qu'est l'élimination des déchets pourra être maîtrisé.

En limitant et en valorisant vos déchets, vous contribuez à économiser :

- de l'énergie ;
- des matières premières ;
- des coûts pour vous-mêmes et pour notre communauté ;
- des capacités de décharge ou d'incinération.

Vous trouverez dans ce document un maximum d'informations utiles pour trier et éliminer les déchets de manière respectueuse pour l'environnement. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indispensable collaboration.